

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/06/17-1/15

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220617-lmc100000023804-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

OBJET : RD 619 – Contournement de la commune de Guignes, sur le territoire des communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Etang. Approbation d'indemnités d'éviction

La RD 619, en traversée du centre-bourg de Guignes supporte un trafic élevé dont plus de la moitié est en transit, comprenant une part importante de poids lourds. Cette situation nuit au cadre de vie des habitants, à la fluidité de la circulation et à la sécurité de tous et va se dégrader en raison du développement économique attendu dans le secteur. Aussi, il a été décidé de délester la traversée de Guignes en créant un contournement par le Sud qui deviendra la nouvelle RD 619.

Cet aménagement nécessite des acquisitions foncières. Il est ainsi proposé d'approuver le versement d'indemnités d'éviction à une exploitante agricole.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 01 juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa 1,

VU les délibérations du Conseil départementale n° 1/03 et 7/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au budget du département,

VU l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques, France domaine du 12 décembre 2019 actualisé le 3 novembre 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le versement, au profit de Madame Sophie COURTIER, exploitante agricole, de la somme de 51 250,00 € correspondant aux indemnités d'éviction des parcelles cadastrées section YB n° 3, ZB n°13, ZB n° 11, ZB n°10, ZB n°16 et ZD n°102 sur le territoire des communes d'ANDREZEL, GUIGNES et de YEBLES, respectivement d'une surface de 8 135 m², 5 695 m², 1 785 m², 530 m², 4 111 m² et 5 369 m² et de la somme de 27 656,00€, correspondant aux indemnités d'éviction des parcelles cadastrées ZB n°12 et ZA n°5 situées sur le territoire de la commune de GUIGNES, respectivement d'une surface de 11 146 m² et 2 682 m².

Article 2 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération « acquisitions foncières pour travaux (DI 22) » de l'action « acquisitions foncières ».

Article 3 : d'autoriser le Représentant du Département de Seine et Marne à signer tous documents nécessaires au versement de ces indemnités.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne